

Votation populaire du 18 février 1979



1 Abaissement de l'âge requis pour l'exercice du droit de vote et d'éligibilité

Oui

2 Chemins et sentiers

Oui

3 Interdiction de faire de la publicité pour les produits qui engendrent la dépendance

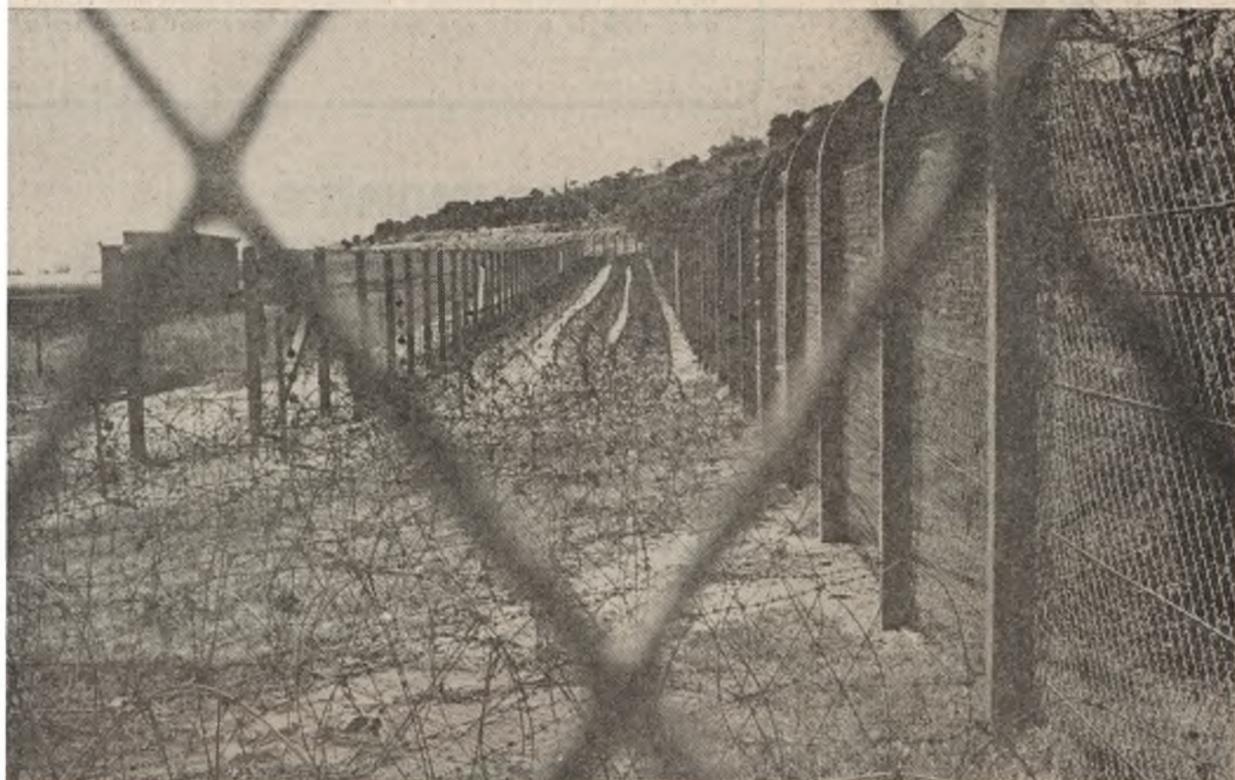
Oui

4 Initiative concernant les installations atomiques (droits populaires)

Oui



Journal du Parti socialiste



Société nucléaire, société policière

Interfoto

Sommaire

	Pages
Oui à l'initiative atomique	1-2
Alcool et tabac: non à la publicité!	3
Chemins et sentiers	3-4
Voter à 18 ans	4

Editeur:
PSS, Pavillonweg 3, 3012 Berne
Imprimerie:
Coop, La Chaux-de-Fonds

Initiative fédérale pour le contrôle démocratique du nucléaire



par Erika Sutter-Pleines
députée, Genève

des communes voisines, chacun des cantons touchés par un rayon de 30 km. à partir du site.

— Garantie de la protection de l'homme et de l'environnement, y compris quand il s'agit de déchets radio-actifs (transport et entreposage).

— Egalité de traitement avec les autres industries en ce qui concerne la responsabilité civile.

— Obligation de concertation avec les pays voisins en cas d'installation nucléaire limitrophe.

— Rétroactivité pour toutes les installations non en construction le 1^{er} juin 1975 (date du lancement de l'initiative): Leibstadt, Graben, Kaiseraugst, Verbois, Rüthi, Inwil, et tous les projets d'entreposage définitif ou provisoire de déchets.

— Rétroactivité partielle pour Beznau I et II, Mühleberg

Les forces en présence

Ce sont les rapports de force en présence qui sont significatifs et la forme sous laquelle ils s'expriment:

D'un côté (celui des citoyens qui soutiennent l'initiative), une campagne minimaliste sur le plan des moyens financiers mis en œuvre, mais une campagne «éclatée» qui est l'aboutissement de toute une réflexion dans la population, au sein de

groupes de scientifiques, des Eglises, des jeunes, des mouvements politiques.

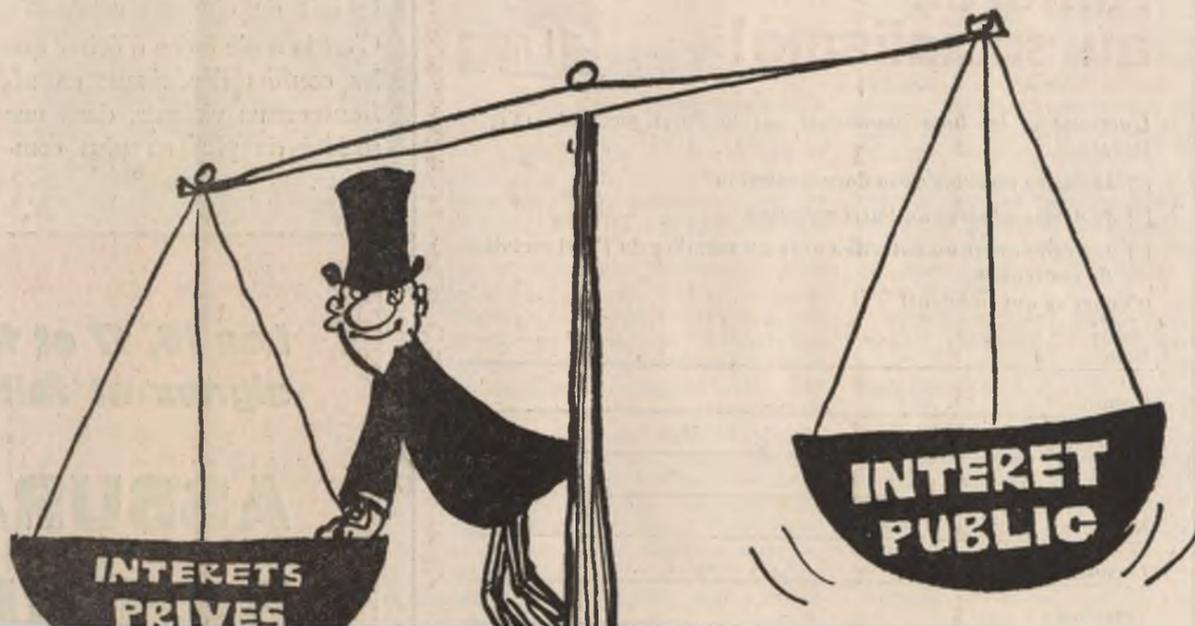
De l'autre côté, une campagne massive dans la presse, dans les associations économiques, où le Conseil fédéral lui-même a engagé son crédit et son autorité.

D'un côté, une campagne axée sur un thème clair: «La population doit retrouver le

droit de choisir elle-même son avenir dans un débat aussi essentiel que celui de l'énergie nucléaire.»

De l'autre, une campagne qui se base sur des affirmations tronquées concernant l'énergie nucléaire ou sa législation et sur des interprétations volontairement fallacieuses du texte de l'initiative soumise par la volonté de 125 000 signataires à l'approbation du pays.

(Tournez la page s. v. pl.)



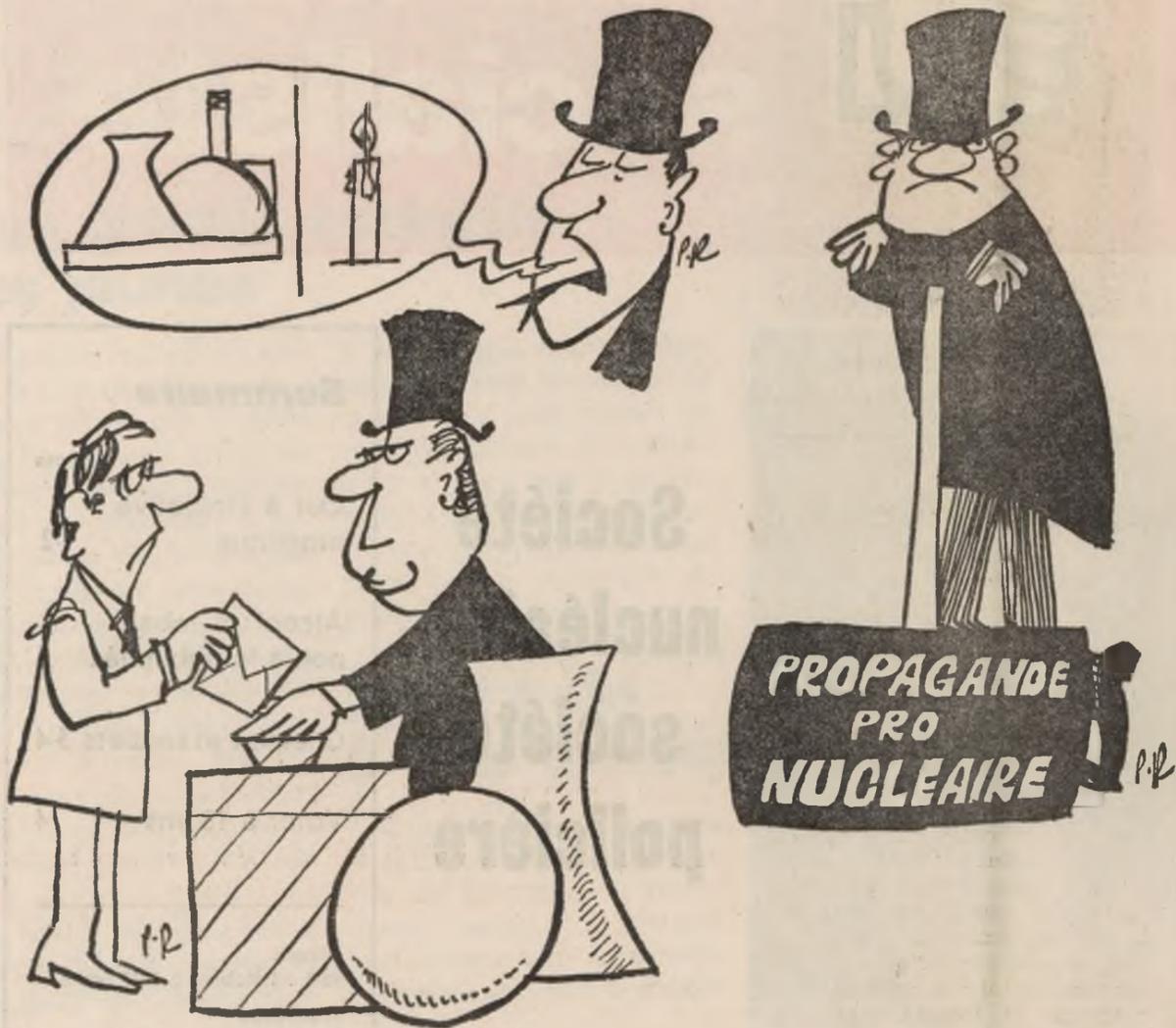
Les buts de l'initiative

Il ne s'agit plus d'expliquer simplement ce qu'ont voulu les citoyens suisses qui ont rédigé l'initiative dite en abrégé «pour le contrôle démocratique du nucléaire»:

— Nécessité de l'examen du dossier d'une installation nucléaire par le Parlement (concession) et droit de co-

Initiative fédérale pour le contrôle démocratique du nucléaire

Qui a peur de la vérité?



Le droit de veto institué par l'initiative est un contrepoids proportionné à l'influence des milieux pronucléaires: en effet, ces milieux disposent d'un droit de veto de fait; ils ont obtenu par exemple qu'en 1958 le Conseil fédéral renonce au système de concession et à la responsabilité civile habituelle en Suisse pour l'industrie; ils se sont aussi opposés avec succès à l'effet suspensif des recours contre les autorisations de construire partielles pour Leibstadt; ils se sont opposés avec succès à ce que le rapport final de la Commission fédérale pour une conception globale de politique énergétique (dite commission Kohn) prévoie, en ce qui concerne l'énergie nucléaire, autre chose que l'étalement dans le temps des projets de construction de centrales nucléaires.

Qui donc montre le plus de réalisme?

- Le comité d'initiative qui entend créer le contrepoids politique indispensable à la puissance économique de l'industrie nucléaire internationale, selon la tradition des Constitutions suisses de 1848 à 1878?
- Ou ceux qui règlent les problèmes non résolus liés à l'industrie nucléaire par la fuite en avant et la limitation des droits de recours des citoyens, par exemple en accordant un droit d'expropriation pour l'entreposage des déchets radio-actifs?

Qu'a dit le Conseil fédéral?

Dans la brochure sur les votations du 18 février que tout électeur devrait recevoir, il trompe ses lecteurs au moins à deux reprises, en prétendant:

1° que la commune de site doit donner seule son accord;

2° que l'initiative demande qu'une «majorité des électeurs» (sous-entendu y compris les abstentionnistes) soit exigée, et non la majorité des votants.

Et on passera sous silence les omissions graves à propos de la révision partielle de la loi sur l'énergie atomique!

Quand les autorités politiques les plus hautes font à ce point le jeu d'un petit nombre de personnes liées à quelques grands groupes économiques et financiers et sont réellement, elles, soumises à la «dictature de la minorité», la preuve est donnée que les citoyens doivent reprendre les choses en main.

Redistribuer le pouvoir

Le congrès du Parti socialiste suisse, en mai 1978, n'a pas voté le OUI à cette initiative sans en avoir étudié les implications et les avantages par rapport à la révision partielle qui se discutait aux Chambres! Il savait qu'il défendait ainsi les intérêts (directs et à long terme) des travailleurs, des collectivités publiques, des contribuables et des générations à venir, en soutenant un texte qui enfin donne aux citoyens un moyen d'infléchir la politique énergétique du pays. L'enjeu du développement du nucléaire est si important qu'il ne doit plus être l'apanage des experts, ni même du seul Parlement. Les mandats des experts sont toujours précis et limités par la force des choses. Mais l'appréciation globale de l'ensemble des expertises et des études concernant les conséquences d'une installation nucléaire est politique et doit être le fait de citoyens concernés. C'est la seule façon d'éviter que les conflits dégénèrent en affrontements violents, dans une société de plus en plus complexe.

nant un texte qui enfin donne aux citoyens un moyen d'infléchir la politique énergétique du pays. L'enjeu du développement du nucléaire est si important qu'il ne doit plus être l'apanage des experts, ni même du seul Parlement. Les mandats des experts sont toujours précis et limités par la force des choses. Mais l'appréciation globale de l'ensemble des expertises et des études concernant les conséquences d'une installation nucléaire est politique et doit être le fait de citoyens concernés. C'est la seule façon d'éviter que les conflits dégénèrent en affrontements violents, dans une société de plus en plus complexe.

Qui donc a peur de la vérité?

En tout cas pas la majorité des représentants syndicaux au congrès de l'Union syndicale suisse qui a soutenu l'initiative pour le contrôle démocratique du nu-

claire. Ni les jeunesses de plusieurs partis, le Parti suisse du travail, la Société pour la protection du milieu vital, l'Association suisse pour la santé publique (parmi beaucoup d'autres), qui ont adopté les mêmes conclusions.

Par contre, que penser de milieux liés à l'industrie nucléaire qui prétendent que l'acceptation de l'initiative mènera à un rationnement de l'électricité, alors que la production de trois petites centrales nucléaires suisses actuelles est en majeure partie exportée?

Ce sont ces questions finalement que le peuple doit se poser le 18 février. S'il veut garder pour lui et ses enfants un moyen à dire sur les problèmes d'énergie, il votera OUI à l'initiative pour le contrôle démocratique du nucléaire.

Nos autorités responsables ont décidé la création d'une zone de grande alarme autour des centrales nucléaires et de leur dépôt de combustibles irradiés.

C'est la preuve que les risques existent.

Comme les risques sont sans précédent (atteinte possible au patrimoine génétique), il est normal que ce soit la population concernée qui ait voix au chapitre, et non pas seulement des experts (aussi qualifiés soient-ils) ou quelques dizaines de parlementaires (dont un bon nombre doit rendre des comptes à l'économie électrique pronucléaire ou à des établissements financiers liés à l'industrie atomique!).

Adhérez au socialisme!



L'activité et les buts poursuivis par le Parti socialiste m'intéressent.

Je désire recevoir de la documentation

Je désire adhérer au Parti socialiste

Je désire avoir un entretien avec un membre du Parti socialiste de ma région.

(Cocher ce qui convient)

Nom: _____

Prénom: _____

Profession: _____

Adresse: _____

NPA: _____

Localité: _____

Téléphone: _____

Les 16, 17 et 18 février

signez et faites signer les initiatives du PSS:

ASSURANCE MATERNITÉ

BANQUES - VACANCES

OUI à l'interdiction de la PUBLICITÉ pour l'alcool et le tabac

Des hommes vrais, virils, forts, mais tendres; des femmes actives, libérées, mais délicieusement féminines; des couples heureux, jeunes, sans problèmes; des prés fleuris, des forêts profondes, de l'air pur, une chaude lumière dorée... Vacances, joie de vivre, détente, plein air, bien-être... C'est l'affiche immense d'une cigarette banale. Il pourrait s'agir aussi d'un apéritif quelconque. Faut-il être naïf pour se laisser séduire par ces images et ces slogans, direz-vous!

Groupe visé: les jeunes

En réalité, il s'agit d'abord et surtout de conditionner les consommateurs potentiels, les jeunes. Comme le dit le Conseil fédéral: « Les spécialistes de la publicité sont trop subtils pour s'adresser formellement à la jeunesse dans leur réclame. L'un des motifs importants qui poussent les mineurs à commencer de fumer ou de boire, c'est qu'ils voient là un symbole de l'âge adulte. C'est d'ailleurs cette raison que les personnes sentées dans la publicité sont toujours des adultes, mais assez jeunes pour que les mineurs, le groupe visé, puissent s'identifier à

elles. » (Message, chap. 221.) Ainsi, pour les enfants, les jeunes adolescents, il suffit d'un geste tout simple: allumer négligemment une cigarette pour entrer dans le monde merveilleux des adultes. Mais c'est le monde des marchands d'illusions.

Atteintes à la santé publique

La vérité n'est jamais affichée sur les placards publicitaires. Elle n'apparaît que dans quelques communications scientifiques, des re-



par Heidi Deneys
conseillère nationale,
La Chaux-de-Fonds

views spécialisées, de rares articles de presse.

On estime que, chez nous, 80 à 90 % des deux mille décès annuels dus au cancer du poumon sont causés par le tabac. On constate que les risques de mortalité sont considérablement accrus par les fumeurs qui contractent un cancer, une bronchite chronique ou une maladie cardio-vasculaire.

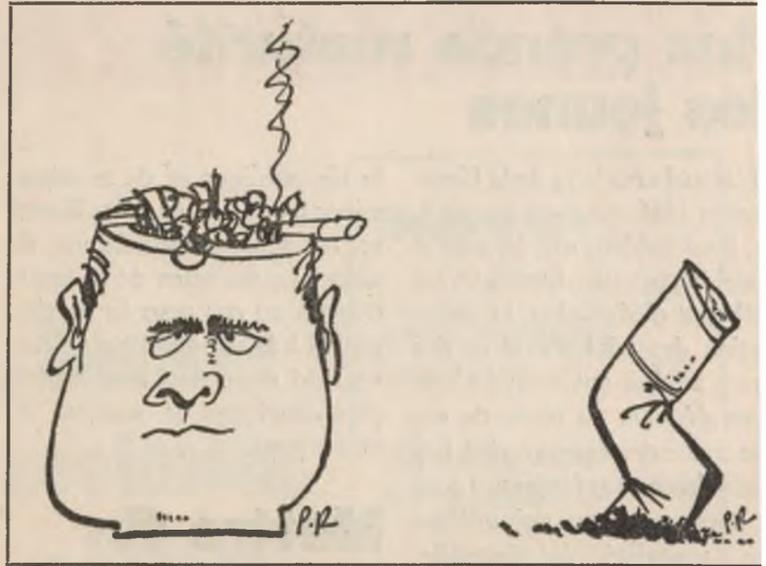
On estime que 130 000 alcooliques au moins vivent en Suisse. Cela représente sans doute près de 500 000 personnes qui, jour après jour, souffrent du drame de l'alcoolisme. Parmi eux, combien d'enfants et de femmes brutalisés, soumis à la crainte et à l'insécurité?

On constate que deux mille décès par an sont dus à l'alcoolisme comme cause principale, qu'un tiers des accidentés de la circulation se trouvent sous l'influence de l'alcool, que les dépenses moyennes occasionnées par l'alcoolisme s'élèvent à 1,5 milliard de francs par année. Chacun de nous en paie sa part, par les primes d'assurance maladie et d'assurance RC, par les cotisations à l'AVS et à l'AI, par les impôts finalement.

Mieux vaut prévenir...

On ne guérira certes pas les alcooliques et les gros fumeurs avec une interdiction de la publicité. Non, le but de l'initiative est de mener une action préventive, car on sait que plus la consommation moyenne augmente, plus le

nombre de personnes dépendant s'accroît. Il faut donc à tout prix éviter d'inciter à la consommation d'alcool ou de tabac les enfants, les jeunes adolescents, dans la période de leur existence où ils sont particulièrement fragiles.



La santé passe avant les bénéfices!

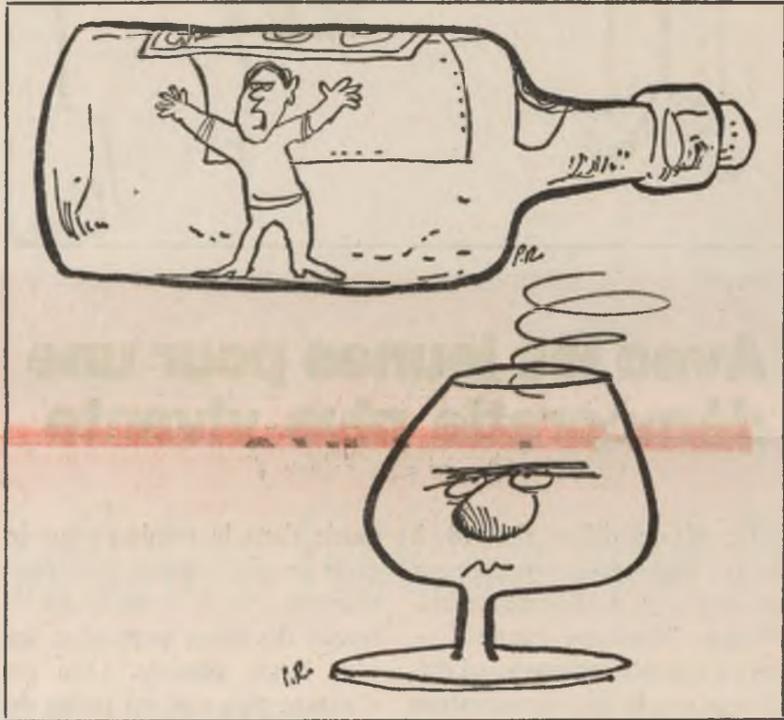
Le Conseil fédéral doit bien reconnaître que l'analyse des partisans de l'initiative est juste. Mais, après en avoir souligné les mérites, il conclut à son rejet et promet des mesures législatives destinées à protéger les mineurs. Or, cela n'est pas possible aujourd'hui; les mineurs vivent sur la même planète que nous, et ils sont quotidiennement soumis au même matraquage publicitaire.

Confédération, cantons et communes ne pourront d'ailleurs jamais consacrer autant d'argent à l'information et à l'éducation sanitaire — les contribuables trouvent déjà suffisamment coûteuse la for-

mation des jeunes — que les industries du tabac et de l'alcool investissent en publicité payée sans rechigner par les consommateurs, soit environ 250 000 fr. par jour.

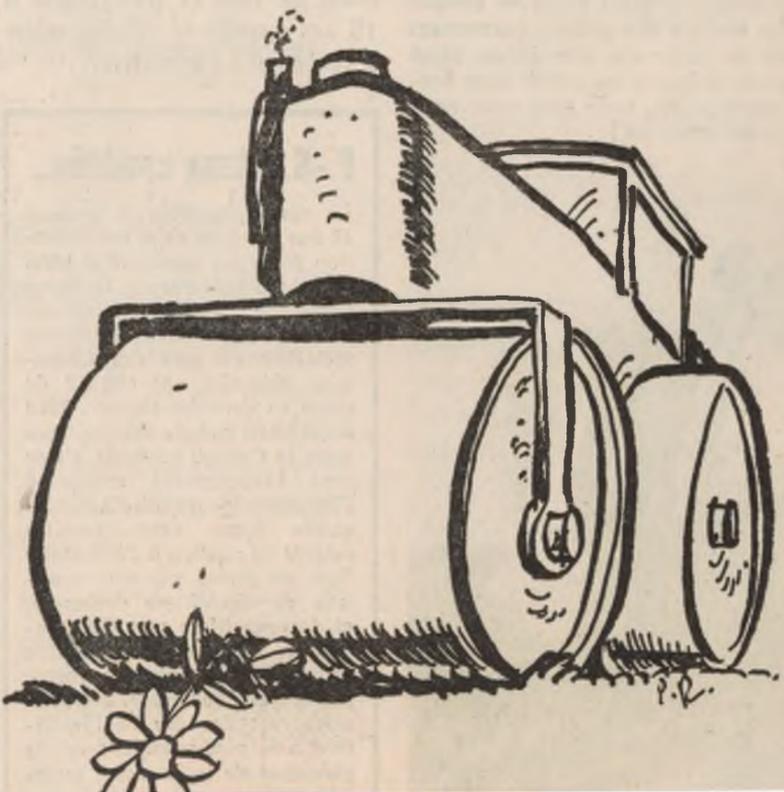
C'est devenu une habitude. En réalité, le Conseil fédéral préfère sauvegarder entièrement les bénéfices des quelques grandes entreprises qui dominent le marché de tabac et de l'alcool.

A nous de lui dire que la santé des milliers de jeunes — nos enfants — est un bien d'importance essentielle. C'est pourquoi nous dirons oui à l'interdiction d'une publicité envahissante et mensongère.



Par chemins et sentiers

Le 18 février prochain, quatre nouvelles votations fédérales seront à l'ordre du jour. Une d'entre elles retiendra notre attention dans les lignes qui suivent: il s'agit du nouvel article constitutionnel relatif aux chemins et sentiers pédestres.



par Jean Riesen
conseiller national, Flamatt/FR

Un paradoxe

D'emblée, il faut souligner, une fois de plus, ce paradoxe permanent de notre vie politique: d'une part, on trouve toujours une large masse de citoyens pour imposer aux pouvoirs publics de nouvelles tâches; d'autre part, on peut aussi mobiliser une majorité du corps électoral pour refuser à l'Etat, tout particulièrement à l'Etat central, les moyens financiers indispensa-

bles usuelles, nouvelles ou supplémentaires. Et encore, le sentiment que l'Etat pourrait réaliser de substantielles économies est toujours très répandu dans la population. Mais, malgré cette situation paradoxale, la vie continue, avec ses problèmes tangibles, dont les solutions ne souffrent pas de retard.

Piétons ou piétaille?

Il en va des piétons comme de l'écriture: nous nous servons de nos pieds et nous faisons de la prose sans nous en rendre compte. Mais oui, nous sommes tous des piétons, malgré nos moyens de transports, en dépit de la route, du rail et des airs! Seulement, cette belle qualité passe à l'arrière-plan. Conduire, c'est plus héroïque que la marche (à pied...)! Conséquence logique de cette mentalité, le piéton est sacrifié sur l'autel du trafic, tout particulièrement du trafic motorisé.

Prenez pour exemple ces beaux indicateurs jaunes, jalonnant nos sentiers pédestres dans les campagnes et les bois. Au cours des ans, petit à petit, fut créé un réseau de sentiers et de chemins pour les randonneurs, afin qu'ils puissent parcourir l'ensemble du pays à l'abri des outrances de la motorisation. Eh bien! bon an mal an, 400 km de ces chemins balisés

des impératifs divers, toujours lié à la politique d'expansion. En plus d'autres cheminements piétonniers non balisés, disparaissent également, soit encore 600 km. par an

Une généreuse initiative

Cette situation catastrophique alarma 123 000 citoyennes et citoyens; ils signèrent une initiative constitutionnelle « pour le développement des chemins et des sentiers », déposée en février 1974. Cette initiative chargeait la Confédération « de l'aménagement, de la construction et de l'entretien d'un réseau pédestre national, ainsi que de la coordination, de la construction et de l'entretien des réseaux de chemins et de sentiers dans toute la Suisse. »

Généreuse, elle l'était assurément, l'initiative. Malheureusement, elle comportait deux défauts majeurs. D'abord, elle négligeait la donnée fédéraliste, en confiant à la Confédération une compétence que les cantons pouvaient parfaitement assumer. Ensuite, elle octroyait à la Confédération une tâche nouvelle alors qu'elle n'avait pas les moyens financiers nécessaires à sa réalisation.

Aussi, le Conseil fédéral proposait, trois ans plus tard, le rejet pur et simple (sans contreprojet) de l'initiative.

Pour l'âge de vote et d'éligibilité à 18 ans

Le 12 mars 1975 fut déposée une initiative parlementaire individuelle Ziegler Genève demandant l'abaissement du droit d'éligibilité et de vote de 20 à 18 ans. Le 17 décembre 1975, le Conseil national accepta l'initiative. Le 5 octobre 1977, le Conseil des Etats la refusa. Le 5 mai 1978, le Conseil national confirma son premier vote; le Conseil des Etats (et le Conseil fédéral) s'y rallièrent, et les Chambres décidèrent de soumettre la proposition à la votation populaire.

Plus grande maturité des jeunes

L'actuel article 74 de la Constitution fédérale date de 1848. Or, il est évident que la société suisse, la structure familiale, les méthodes d'éducation, la socialisation des adolescents et des jeunes adultes ont évolué d'une façon décisive au cours de ces cent trente dernières années. Les jeunes femmes et les jeunes gens de notre pays ont aujourd'hui une maturité intellectuelle, sexuelle, affective, politique, économique que n'avaient pas les jeunes du XIX^e siècle ou de la première moitié du XX^e siècle. A 18 ans, aujourd'hui, un jeune homme, une jeune femme sont parfaitement capables de saisir les difficiles problèmes de

la vie publique et de se déterminer face à eux en toute liberté et en toute connaissance de cause. Le maintien de la limite d'âge à 20 ans pour la participation à la vie publique ne correspond donc plus aux réalités psychologiques et sociales de notre pays.

Mettre fin à une discrimination

Mais il y a plus: le maintien de la limite des 20 ans constitue pour des dizaines de milliers de jeunes citoyennes et citoyens une discrimination intolérable. Le régime actuel est profondé-



par Jean Ziegler
conseiller national à Genève,
président du Comité d'action du
PSS pour le droit de vote et
d'éligibilité à dix-huit ans



Avec les jeunes pour une démocratie plus vivante

La classe d'âge des 18 à 20 ans représente actuellement environ 3 % de l'électorat helvétique. Plusieurs cantons — parmi eux des cantons aussi différents que le très conservateur canton de Schwyz et la progressiste République du Jura — connaissent déjà le vote et l'éligibilité à 18 ans. Le Parti socialiste suisse et son groupe parlementaire, qui ont été à l'avant-

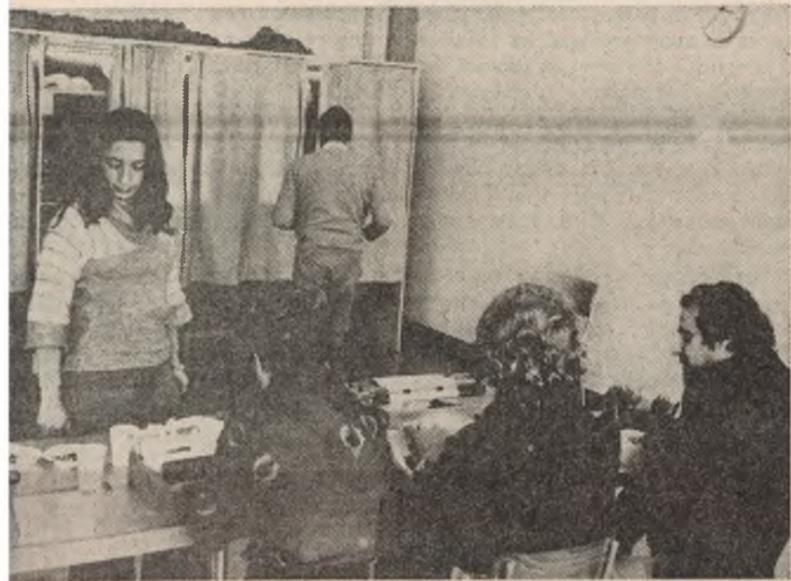
garde dans le combat pour le droit de vote des femmes, considèrent que la démocratie a besoin des bases populaires les plus larges possible. Cela est d'autant plus vrai en temps de crise économique. Ils constatent aussi que l'électorat helvétique vieillit, que le poids des générations âgées augmente et que cet électorat de plus en plus conservateur risque de barrer graduellement la route aux réformes sociales profondes dont notre parti est le porteur historique.

Pour toutes ces raisons, le Comité d'action du PSS pour le droit de vote et d'éligibilité à 18 ans appelle le peuple suisse à voter oui à l'initiative.

P.-S. : deux comités...

La campagne pour le vote à 18 ans s'engage dans une situation politique particulière qu'il s'agit d'expliquer. Certains partis bourgeois dont les députés ont combattu l'initiative socialiste au sein des Chambres fédérales ont changé de veste en dernière minute. 1979 étant aussi l'année des élections pour le Conseil national, ils se sont brusquement ralliés à l'initiative. Aujourd'hui, il existe aussi deux comités suisses de soutien à l'initiative: l'un est formé par une coalition de conseillers nationaux et de conseillers aux Etats radicaux, PDC et UDC; l'autre est le Comité d'action formé par le Parti socialiste. Son président est l'auteur de l'initiative; son vice-président est le président de la Jeunesse socia-

ment injuste: des milliers de jeunes ayant terminé leur apprentissage sont au chômage; ils sont exclus de la gestion des affaires de l'Etat, alors qu'ils souffrent gravement de la politique économique désastreuse que leur impose la majorité bourgeoise du Parlement et du gouvernement. Les jeunes de moins de 20 ans paient les impôts, mais ne peuvent décider de l'emploi du produit de ces impôts. Ils accomplissent le service militaire, mais ne peuvent discuter de l'usage que fait l'Etat de la force militaire. Il faut que cette discrimination cesse. Il faut que ceux — les jeunes de 18 à 20 ans — de qui l'Etat et la société réclament des prestations souvent lourdes reçoivent le droit de participer démocratiquement à la gestion des affaires du pays.



Avec les jeunes pour une démocratie plus vivante.

Par chemins et sentiers (Suite de la page précédente)

Modeste et équilibré, le contreprojet!

Le mérite de l'initiative fut essentiellement de sensibiliser à la gravité du problème l'opinion publique et par contrecoup les milieux politiques. Ainsi, les Chambres, Conseil national en tête, s'op-

posèrent au renvoi proposé par le gouvernement et élaborèrent un contreprojet atténuant les faiblesses de l'initiative. Il s'agit d'introduire un complément à l'article 37 de la Constitution, complètement tenant largement compte des motivations des promoteurs de l'initiative. Ces derniers ont eu la sagesse de retirer leur initiative, si bien que seul le contreprojet sera soumis à la votation du 18 février.

Selon le contreprojet, l'aménagement et la construction du réseau pédestre incombent aux cantons. Il reste possible à la Confédération de soutenir ou de coordonner leurs efforts. Et ce sera sans doute nécessaire!

La disposition principale du contreprojet oblige la Confédération à rétablir les chemins et les sentiers qu'elle supprime. Qu'elle supprime en construisant des autoroutes, en réalisant des corrections de cours d'eau, en subventionnant des travaux d'améliorations foncières, ou en supprimant des pas-

l'Etat central sera constitutionnellement tenu de donner le bon exemple. Et ce n'est pas rien!

Enfin, le contreprojet ouvre la porte à une collaboration beaucoup plus étroite avec les associations représentant les intérêts des pié-

tions. Le dialogue peut ainsi s'élargir. Et ce n'est pas trop tôt!

Ce contreprojet, modeste et équilibré, peut devenir la base d'une politique prenant enfin en compte les intérêts des piétons, permettant de se sortir des erreurs du passé et de préparer un avenir plus harmonieux. Et, pour tout cela, nous allons voter oui!

